



LA GAZETTE D'ANTUGNAC

Périodique municipal trimestriel BTB 2020 juillet à septembre



Bonjour à tous,

En adéquation avec l'équinoxe d'automne, voici arrivé l'heure de notre premier bilan par « La Gazette d'Antugnac » remplaçant l'intitulé du Bulletin Municipal ».

La Gazette paraîtra comme à son accoutumé tous les trois mois semblable aux changements de saisons

Désireux de vous informer au mieux des transformations et « nouvelles » de votre lieu de vie,

Vous pourrez si vous le désirez en prendre aussi connaissance par le biais informatique sur le site :

<https://mairie-antugnac.fr> (en cours de refonte).

Une page Facebook a été ouverte sous le nom de « village d'Antugnac » afin de favoriser l'interaction des informations en temps réel. Cette dernière vous permettra de partager une activité que vous organisez. Offres de services ou demandes...

Nous pensons important que chacun d'entre nous puisse profiter du talent de chacun dans son environnement et en favoriser la communication : artiste, artisan, producteur local etc... découvrir votre travail et permettre aussi de mieux connaître son voisin malgré les mesures actuelles réduisant les échanges

Prenez soin de vous.

Bonne lecture

ÉCOLE

Nous avons le plaisir d'accueillir cette année notre nouvel instituteur, **Monsieur**

Yann Malviel enseignant aux enfants de CM1, CM2 à Antugnac.

Sa classe comprend 13 enfants. Bienvenue à lui dans cette fonction au sein de notre village malgré les conditions particulières de cette rentrée dues aux « protocoles sanitaires en vigueur »



*Il est à noter que le protocole sanitaire publié le 7 juillet 2020 édité par le Ministère de l'Éducation de la Jeunesse et des sports informe que : Au préalable ; Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de **fièvre** (38°C ou plus) ou en cas **d'apparition des symptômes évoquant le Covid-19** chez l'élève ou dans sa famille.

Les **gestes barrière** doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ces mesures de préventions individuelles sont les plus efficaces contre la propagation du virus.

DERNIÈRES MESURES

Depuis le 12 septembre, le département de l'Aude est classé en Zone de circulation active du virus. Aussi, la préfecture appelle chacun et chacune d'entre nous à respecter strictement les gestes barrières, dont le port du masque, désormais obligatoire :

- dans les établissements recevant du public,
- dans les transports publics et scolaires,
- lors des rassemblements de plus de 10 personnes dans les lieux ouverts au public, notamment les abords des écoles, collèges et lycées aux heures d'entrée et de sortie, ou dans les marchés, brocantes et vide-greniers, autrement dit dans tout lieu qui connaît une forte fréquentation.

Par ailleurs, depuis le 23 septembre, les départements sont classés en cinq catégories :

- Zone verte
- Zone Alerte
- Zone Alerte renforcée
- Zone Alerte maximale
- Zone en état d'urgence sanitaire

Notre département est donc en Zone Alerte (niveau 2).

De nouvelles mesures, qui renforcent les mesures existantes sont entrées en vigueur, en particulier l'interdiction des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans tous les établissements recevant du

public (ERP), à partir du 28 septembre jusqu'au 30 octobre.

Le communiqué de la préfecture du 25 septembre précise que cette jauge maximale de 30 personnes concerne « les salles des fêtes et salles polyvalentes, les chapiteaux, tentes et structures provisoires, ainsi que les bars et restaurants qui seraient « privatisés » pour des rassemblements similaires »



Un nouveau comité sur Antugnac vient de voir le jour. Il se compose de :

Ludovic CAZENAVE:Président

Bastien ESQUIROL:Vice
Président

Anne FROMILHAGUE :
secrétaire

Ambre COMTE : Vice secrétaire
Marie DUCHATEL : Trésorière

Le comité des fêtes renaît de ses cendres ! Une équipe motivée et ambitieuse reprend les commandes.

Un agenda bien rempli pour la saison 2020-2021 Un loto (le 31 octobre 2020) le repas de la Saint André, un vide grenier, une foire gourmande et la fête locale.

L'organisation se fera en fonction des mesures gouvernementales liées à la pandémie.

Ils vous attendent nombreux.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité :

1. LOCATION FOYER

gratuite pour les habitants de la commune et de 200 € la journée pour les habitants hors de la commune

CAUTION pour tous de 1 000 € pour les habitants de la commune et pour les habitants hors de la commune

2. TABLES

- **LOCATION** gratuit pour les habitants d'Antugnac et 8 € par table pour les habitants hors commune

CAUTION de 75 € par table pour tous

3. CHAISES

- **LOCATION** gratuit pour les habitants d'Antugnac et 1 € par chaise pour les habitants hors commune

CAUTION de 14 € par chaise pour les habitants de la commune pour tous.

PLATEAU REPAS

La municipalité vous propose des plateaux repas livrés :

du LUNDI au VENDREDI

(hors weekend, hors fêtes de Noël, hors jours fériés et hors mois d'août)

Pour le midi (uniquement)
8,00 euros

Pour le midi et le soir (léger)
10,00 euros

LES COMMANDES DEVRONT ÊTRE PASSÉES TOUS LES LUNDI MATIN POUR LA SEMAINE SUIVANTE.

A Andrée au 04.68.74.36.25 (à la cantine de l'école)

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter

la mairie au 04.68.74.04.09

P.S Il est à noter qu'Andrée cuisine sans sel afin d'être adaptable aux personnes suivant un régime (hypertension, problème de cœur etc...)



Toute demande se fait à la Mairie où vous pourrez vous fournir tous documents de location et formalités.

Attention !! Avant d'organiser une fête ou réunion dans la salle, il sera impératif de vous informer auprès des autorités des dernières consignes en vigueur concernant la COVID.

MAIRIE:

Heures de permanence :

Mardi-Mercredi-Vendredi/
17h30-19h30

6, Rue de La Mairie

04 68 74 04 09

ATTENTION

TRANSPORT MUNICIPAL



>>>>Place d'Espérasa>>>
Intermarché

Jeudi Matin vers 9h RDV :
Bas de la côte du TREIL

SUITE A UNE ACCUMULATION DE DIVERS DÉCHETS DANS LES ÉGOUTS DE LA COMMUNE, NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL EST **INTERDIT DE JETER** DANS LES ÉVACUATIONS INDIVIDUELLES (TOILETTES, ÉVIERS, GRILLES D'ÉGOUTS ETC) LES PRODUITS SUIVANTS :

Remise en état de la garderie



COLONNES RECYCLAGE



- FOYER MUNICIPAL
- CHATEAU D'EAU
- EMBRANCHEMENT CONILHAC-LA SERPENT
- RUE DE L'ÉGALITÉ

LINGETTES-SERVIETTES JETABLES-PROTECTIONS FEMININES (SERVIETTES HYGIÉNIQUE, TAMPON) COUCHES POUR BÉBÉS, GRAISSES ET HUILES DOMESTIQUES OU PROFESSIONNELLES, HUILES DE VIDANGES, SOLVANTS, FONDS DE PEINTURE, ACIDES, PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

Notre beau camion communal



ENCOMBRANTS



DERNIER MARDI DU MOIS

NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER CES RECOMMANDATIONS, POUR VOUS GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES, AINSI QUE CELUI DE LA SATION D'ÉPURATION

Après le chaos climatique les chemins peu à peu redeviennent praticables



BIBLIOTHÈQUE



Lundi de 14 à 16h

Samedi de 9 à 12h

Renseignement Monique :

06 33 03 94 83

Abattage de l'arbre du cimetière



LES CONSEILS MUNICIPAUX

Autorisation préalable et permanente des poursuites

une autorisation générale et permanente pour le comptable public concernant les saisies à Tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

Forêt communale d'Antugnac -

Inscription à la vente de coupes de bois

ACCEPTE la proposition du technicien pour les coupes : Pas de coupe cette année

Désignation d'un délégué au sein du syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » (A.G.E.D.I)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : DESIGNNE Mme GAMBUS Béatrice, 2ème Adjointe, comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de mise aux normes de la salle garderie :

suite à la visite de la représentante de la PMI au Département, quelques petits travaux sont à prévoir afin que la salle soit aux normes pour accueillir des enfants de moins de 6 ans : dispositifs anti pincement aux portes, peinture, aménagement des WC... Le Conseil Municipal décide que ces travaux seront réalisés en régie.

Cantine : des travaux de remise en état sont nécessaires => remplacement des fenêtres et des radiateurs hors d'usage, achat d'un lave linge

Mur de soutènement rue de la Garenne : une entreprise a été contactée en vue de réaliser un devis pour la construction d'un mur de soutènement au début de la rue de la Garenne. Ces travaux sont imposés par le tribunal administratif de Montpellier dans le cadre d'une procédure de péril imminent en cours à cet endroit là.

Assainissement de Croux : Une recherche de solution est en cours afin de régler le problème de l'assainissement à Croux (à l'heure actuelle les eaux usées se déversent dans l'environnement sans traitement). Le Conseil Municipal s'oriente vers un assainissement autonome, peu coûteux et durable dans le temps.



BILAN ET RECETTES

Le Conseil Municipal du 30 juillet a adopté le budget primitif 2020. La crise sanitaire et le report du second tour des élections municipales expliquent ce vote tardif. Autant dire que c'est un budget déjà largement engagé qui a été examiné.

A noter que c'est un budget prévisionnel dont les montants sont susceptibles de faire l'objet d'ajustement au fur et à mesure de l'exécution du budget.

En réalité, ce sont deux budgets qui doivent être adoptés : le budget général de la commune (M14) et le budget annexe eau et assainissement (M49).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et **une section d'investissement**. Chacune de ces

sections doit être présentée en **équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

La section de **fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la commune (frais généraux, dépenses de personnel, indemnités des élus, intérêts d'emprunt,...). Les recettes sont constituées par les impôts et taxes ainsi que diverses dotations publiques (essentiellement en provenance de l'État). L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'**autofinancement** qui permettra de financer des investissements prévus par la commune.

- Pour l'exercice 2020, la section fonctionnement s'élève à **380 761,91 €**.

- La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (autofinancement), par des subventions et dotations, et éventuellement par l'emprunt.

Pour l'exercice 2020, la section investissement s'élève à **271 535,20 €**. Les opérations d'investissement inscrites au budget sont :

- les différents travaux de

réfection de la voirie, consécutifs aux intempéries d'octobre 2018, octobre 2019 et janvier 2020, pour 80 000 €.

- les travaux de la rue de la Garenne (pluvial et mur de soutènement) pour 110 000 €.

- l'achat d'un nouveau camion pour 36 000 €. Cet investissement se justifiait par l'immobilisation prolongée de l'ancien camion et par la volonté de la nouvelle équipe municipale de réaliser le maximum de travaux en régie. Par ailleurs, le ramassage des encombrants pourra reprendre dès le mois de septembre.

Enfin, le remboursement du capital emprunté est inscrit pour 12 300 €.

En ce qui concerne le budget de l'eau :

- la section fonctionnement ressort à 150 440,69 €

- la section investissement s'élève à 229 554,04 €. Les opérations d'investissement inscrites au budget sont :

- Pompe de secours pour la station de pompage de Montazels pour 15 000 €.

- Création d'une micro station d'épuration à Croux pour 40 000 €

- Raccordement du hameau de Croux au réseau d'assainissement et d'eau potable du village pour 159 349,48 €. Projet auquel nous avons renoncé au profit de la micro station. Cela laisse présager un excédent conséquent qui permet d'envisager un

investissement d'envergure, dans les années à venir, notamment pour moderniser la distribution d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé les deux budgets primitifs, le M14 et le M49 faisant l'objet de deux votes distincts ; pour chacun des deux votes :

Pour : 9 Contre : 0

REMERCIEMENTS,

Nous tenons à remercier ;

- Tout ce qui a été fait avant ce printemps pour notre village.

- Les bénévoles qui ont confectionné les masques

- Les personnes qui ont eu la gentillesse d'arroser les fleurs...

- Tout un chacun qui contribue ou a contribué à rendre notre village plus vivant, dynamique et bienveillant .

LES HISTOIRES D'ANTUGNAC

Le paysage, les pierres, des personnages ont pu en inspirer certains à laisser glisser la plume comme pour immortaliser un instant...

Voici un extrait d'un homme passé par là, qui fait encore parler de lui.

Pour certains, vos ancêtres l'ont peut-être même connu. C'était en 1890-1891

Saunière assure le double service à Antugnac

Le 4 mai 1890, cinq ans après sa nomination à la cure de Rennes-le-Château, l'Évêché de Carcassonne nomme Bérenger Saunière curé par intérim d'Antugnac en remplacement de l'abbé Verniole, qui se retire à l'âge de soixante-quinze ans. Bérenger qui a alors 38 ans a déjà entrepris les travaux de restauration de son église de Rennes-le-Château par la mise en place d'un autel neuf et des vitraux. Cette nomination, même si elle n'est que provisoire aurait pu le contrarier, bien au contraire, il est heureux et enthousiaste d'assurer le service religieux dans ce village où il venait souvent avec son frère Alfred, alors jeunes séminaristes à l'occasion des grandes fêtes et solennités religieuses et où il compte de nombreux amis. De cette courte période (1890-1891) de la vie de Bérenger Saunière, un ouvrage inédit des éditions « Bélisane » qui en 1984, publiait « Abbé Bérenger Saunière curé de Rennes le Château. Mon enseignement à Antugnac 1890 ». Dans ce carnet d'une centaine de

pages Bérenger Saunière consignait ses activités sacerdotales, notait les textes de ses sermons et prênes, qu'il lisait par la suite en chaire, des textes émaillés de réflexions personnelles qui nous éclairent sur la personnalité de l'abbé et peuvent nous faire comprendre bien des attitudes qu'il eut ou adopta par la suite à Rennes-le-Château. L'avant propos est signé par l'abbé Bruno de Monts qui se félicite de cette publication qui rétablit certaines vérités et réfute les calomnies émises par certains auteurs.

Voici ce que dit Saunière à ses nouveaux paroissiens le dimanche 4 mai 1890, IV^e dimanche après Pâques, premier jour du double service à Antugnac.

« ...Je ne saurais comment vous expliquer mes biens chers frères la joie que j'ai goûtée, le plaisir que j'ai ressenti, éprouvé à l'annonce d'une telle nouvelle !

C'est pour moi, je vous l'avoue, un honneur et un bonheur en même temps de pouvoir vous être utile dans une semblable circonstance. Nous ne sommes pas des étrangers les uns vis-à-vis des autres ; Antugnac n'est pas pour moi un village inconnu ; c'est en quelque sorte un second pays natal.

Surtout ne le répétez pas aux gens de Rennes ? Dieu vous en préserve : je nourrissais presque l'espoir d'être un jour votre Curé.

Si le bon Dieu ne veut pas que mon désir se réalise, je pourrais du moins me flatter d'avoir été votre vicaire...

Votre paroisse ne sera pas pour moi une annexe, mais une sœur de Rennes-le-Château, je la servirai avec le même zèle, la même charité. Vous serez pour moi une seconde paroisse que j'aimerais

et que je servirai avec le même dévouement et avec toute l'ardeur dont je serai capable. Je tacherai, en dehors du dimanche et des fêtes d'obligation de venir dans la semaine pour le catéchisme de vos enfants, pour confesser les personnes qui le désireront et pour la visite des malades, dont j'aurai, permettez-moi de vous le dire, un soin tout particulier. Je ferai à ce sujet tout ce qu'il me sera possible de faire, pour vous éviter la montée à Rennes.

Comme reconnaissance du zèle et du dévouement ainsi que du bien que je désire vous faire, je ne vous demande pour le moment qu'une chose : l'assistance à les dimanches et jours de fêtes d'obligation... »

Lorsque Saunière effectue le service de ces deux paroisses, il a 38 ans, et avoue que n'ayant jamais fait de double service, il ignore s'il aura assez de courage et de force pour ce surcroît de travail : « ...je sais, que je ne suis ni de fer, ni de bronze. Pour si robuste et si intrépide que l'on soit, on finit par s'user vite et tomber malade, si on veut trop en faire. Je ne suis pas immortel ; je suis sujet à la maladie et à la souffrance et tout jeune que je suis et tout bien portant que je parais, je suis déjà pas mal chargé de rhumatismes et d'infirmités... ».

Bérenger Saunière quittait Antugnac à l'arrivée le 16 juin 1891 de Léon Celeste Gaudisard, jusqu'alors vicaire à Lézignan. L'église d'Antugnac

LE VILLAGE EN DEUIL

Deux personnalités du village nous ont quitté au cours des derniers mois.

D'abord, en plein confinement, c'est Marcel Ourtal qui a été enlevé à l'affection des siens, le 21 avril. Pendant près de trente ans, en tant qu'instituteur, bien sûr, mais aussi en tant que secrétaire de mairie, soucieux du bien commun et attentif à chacun, il fut à l'écoute et au service de ses élèves et des habitants du village qu'il aimait tant. Le dévouement, la rigueur et la modestie dont il ne s'est jamais départie lui ont valu le respect de tous.

Malheureusement, les règles draconiennes en vigueur pendant le confinement, n'ont pas permis à tous ceux qui le souhaitaient de lui exprimer leur sympathie et leur reconnaissance mais un hommage lui sera consacré.

Puis, au cœur de l'été, c'est notre ancien maire (2001-2008), Michel Desquennes, qui s'en est allé. Et malgré la forte chaleur d'un après-midi de juillet, ils étaient nombreux, amis, anciens combattants et villageois, à être venus rendre un dernier témoignage à cet homme dynamique, jovial et attachant, qui avait choisi de consacrer une partie de sa retraite à son village d'adoption.

Nos sincères condoléances aux familles ayant perdu un être cher

GINETTE ROGER 28 MARS

MARCEL OURTAL 21 AVRIL

ANDRE TROUMELÉN 23 MAI

MICHEL DESQUENNES 27 JUILLET

ROGER DELMAS 26 AOÛT

La mort n'est rien, je suis simplement passé dans la pièce à côté.

Je suis moi, vous êtes vous.

Ce que nous étions les uns pour les autres,

Nous le sommes toujours.

Donnez-moi le nom que vous m'avez toujours donné,

Parlez-moi comme vous l'avez toujours fait,

N'employez pas un ton solennel ou triste,

Continuez à rire de ce qui nous faisait rire ensemble,

Priez, souriez, pensez à moi,

Que mon nom soit prononcé comme il l'a toujours été,

Sans emphase d'aucune sorte, sans trace d'ombre,

La vie signifie tout ce qu'elle a toujours signifié,

Elle est ce qu'elle a toujours été.

Le fil n'est pas coupé,

Simplement parce que je suis hors de votre vue.

Je vous attends. Je ne suis pas loin.

Juste de l'autre côté du chemin.

Vous voyez : tout est bien.

[Charles Péguy]